

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE
CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS-EAU

Projet de Facilitation des Investissements (PFI) et Projet de Développement de la Capacité Statistique Pour Améliorer la Prise de Décision « DECIDE »

Recrutement d'un(e) d'un Auditeur Interne Senior

TERMES DE REFERENCE

1. Contexte

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a adressé à la Banque Mondiale une requête relative au financement de deux nouveaux projets, le Projet de Facilitation des Investissements (PFI) et le Projet de Développement de la Capacité Statistique pour Améliorer la Prise de Décision (DECIDE).

Le PFI s'inscrit dans une initiative nationale et multi sectorielles visant à accélérer la mise en œuvre des projets et plus particulièrement au niveau des secteurs de l'agriculture, de l'eau, de l'énergie et du transport. Le PFI appuiera également le renforcement de capacités des acteurs dans la mise en œuvre des projets : passation de marchés/approvisionnement, gestion financière et décaissement, gestion des risques environnementaux.

Le PFI sera mis en œuvre sur une période de quatre (4) ans à compter de sa date d'entrée en vigueur. Les fonds du projet (financement de la Banque Mondiale) servira à financer les activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Ce projet vise à renforcer la gestion des investissements publics en aidant le Gouvernement à réaliser des études de faisabilité pour des investissements clés dans les infrastructures. Il contribuera également au renforcement des capacités du Gouvernement en matière de gestion fiduciaire, du suivi et de l'évaluation, ainsi que de la gestion des risques environnementaux et sociaux le cadre de la préparation et de la mise en œuvre des investissements publics.

Le projet DECIDE s'inscrit dans une initiative nationale du renforcement du système statistique national, axée sur la réalisation du Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2), pierre angulaire du système statistique national, ainsi que sur l'utilisation des données du RGPH2 et des données complémentaires pour la prise de décision. Il sera mis en œuvre sur une période de près de cinq (5) ans, avec les fonds du projet (financement de la Banque Mondiale) couvrant les activités prévues dans le cadre du projet. Il convient de noter que le RGPH2 sera cofinancé par la Banque africaine de développement, dont le financement est prévu d'être géré par la même Unité de Gestion du Projet (UGP), afin de garantir une coordination intégrée des deux sources de cofinancement.

2. Objectifs de la mission et composante du projet

L'Auditeur Interne Senior a pour mission principale de :

- s'assurer du suivi de la mise œuvre des procédures de gestion en vigueur pour le Projet;
- détecter d'éventuels risques dans l'organisation et le système de contrôle interne du Projet et anticiper toutes mesures de nature à aider à l'atteinte des objectifs avec un maximum d'efficacité et d'efficience;

- favoriser l'amélioration de la qualité de l'information et faire toute suggestion d'amélioration continue pour assurer une bonne gouvernance du projet;
- apporter un appui à la coordination du projet sans s'étendre aux autres fonctions du projet ;

Sa mission couvre, sans aucune restriction, le contrôle de toutes les opérations des projets PFI et DECIDE conduites par l'UGP-PFI/DECIDE, y compris celles exécutées à titre transitoire par la CEP-O pendant la phase d'avance de préparation, ainsi que le contrôle du respect des Directives anticorruption de la Banque mondiale du 1er juillet 2016 et de l'annexe relative à la gestion financière du Manuel d'exécution du projet.

Les deux projets de la Banque mondiale sont chacun constitué de trois (3) composantes dont la présentation est ci-après :

Composantes du PFI

Composante 1 : Etudes préparatoires

Cette composante permettra la réalisation de diverses études de faisabilité pour les projets d'infrastructures devant renforcer la capacité du Gouvernement à mobiliser des financements et à faciliter l'exécution des projets dans les secteurs de l'agriculture, le transport, l'énergie et de l'eau.

Composante 2 : Renforcement de capacités

Cette composante contribuera fortement au renforcement des capacités des acteurs et surtout de la préparation de cadres désormais aptes à contribuer à une mise en œuvre diligente et satisfaisante des projets (qualité de dossiers, respect des procédures et directives, respect des normes). Il s'agira surtout de faire face aux défis majeurs dans les domaines de la gestion fiduciaire (passation de marches et gestion financière), de la mise en œuvre effective des sauvegardes environnementales et sociales, du suivi évaluation, de la gestion des projets.

Composante 3 : Gestion et coordination du Projet.

Cette composante financera tous les coûts opérationnels du Projet, notamment les coûts nécessaires à la coordination, à l'administration et au suivi des activités du Projet par l'UGP.

Composantes du DECIDE

Composante 1 : Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-2)

Cette composante soutient la mise en œuvre du RGPH2 qui fournira des données démographiques et socioéconomiques actualisées, essentielles pour la planification et l'élaboration des politiques. Elle cofinancera (avec la Banque africaine de développement) notamment la cartographie censitaire, les opérations pilotes, le dénombrement, l'analyse et la diffusion des données, ainsi que l'assistance technique nécessaire à la préparation et à la conduite des principales activités.

Composante 2 : Renforcement de l'utilisation des données du recensement et des données complémentaires

Cette composante vise à améliorer la disponibilité, la qualité et l'utilisation des données statistiques pour l'élaboration des politiques publiques et la prise de décision. Elle appuie le renforcement des capacités des institutions productrices de données, le développement d'outils et de systèmes statistiques, la production de données prioritaires ainsi que la diffusion et

l'exploitation des statistiques pour le suivi des politiques publiques et des programmes de développement.

Composante 3 : Gestion et coordination du Projet

Cette composante financera tous les coûts opérationnels du Projet, notamment les coûts nécessaires à la coordination, à l'administration et au suivi des activités par l'UGP.

3. Gestion des projets

La gestion de ces 2 projets sera assurée par une même Unité de Gestion de Projet (UGP-PFI/DECIDE) qui sera mise en place au Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement. La Cellule d'exécution des Projets Eau « CEP-O » du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité est la structure chargée de la mise en œuvre de différentes activités de préparation desdits projets et à ce titre, elle a pour tâches particulières :

- La préparation diligente des projets conformément aux standards de la Banque Mondiale ;
- La gestion fiduciaire (la gestion financière et la passation des marchés) de différentes activités assignées ;
- Le lancement des études et activités clés pour le bon démarrage du projet ;
- Le recrutement du personnel pour la mise en place de l'UGP ;
- la garantie de la conformité avec les aspects environnementaux et sociaux du Projet.

La CEP-O sera appuyée par une équipe des points focaux du ministère du Plan et de Coordination de l'Aide au Développement, des ministères sectoriels et de l'Institut National de Statistiques (INS).

4. Liens hiérarchiques

L'Auditeur interne senior est rattaché administrativement au Coordonnateur de l'UGP-PFI/DECIDE. Afin de garantir son indépendance et son objectivité, il bénéficie d'un accès fonctionnel direct au Comité de Pilotage des projets, auquel sont communiqués ses rapports annuels d'audit ainsi que toute question significative nécessitant son attention. L'Auditeur interne senior dispose également d'un accès illimité à l'ensemble des documents, systèmes, informations, locaux et personnels impliqués dans la mise en œuvre des projets. Sa mission est exécutée conformément à la Charte d'Audit Interne annexée au Manuel d'Exécution des Projets.

Il est le responsable de la fonction d'audit interne de l'UGP-PFI/DECIDE. À ce titre, il planifie, coordonne, supervise et assure la qualité de l'ensemble des activités d'audit interne de l'UGP. Il encadre, accompagne et assure le renforcement des capacités des Auditeurs Internes Assistants/Juniors afin de développer leur autonomie et leurs compétences professionnelles. Il assure également l'interface technique avec le cabinet d'audit externe recruté par le projet pour la réalisation de l'audit externe des états financiers, ainsi qu'avec les autres organes de contrôle et d'audit, tout en veillant au respect de l'indépendance et de la complémentarité des mandats respectifs.

5. Attributions et tâches

L'auditeur interne Senior est appelé à assurer les tâches spécifiques suivantes :

A – Au titre de la planification :

- Elaborer le plan d’audit annuel et la matrice des risques afin de définir des priorités cohérentes avec les objectifs de chaque projet. Ce plan sera soumis à l’approbation du Coordonnateur ;
- Participer à l’évaluation de la planification générale (PTBA) et du plan annuel/trimestriel d’audit.

B – Au titre du contrôle / de l’investigation :

- Exécuter seul ou en équipe les missions d’Audit Interne en conformité avec les normes internationales régissant la pratique professionnelle de l’audit interne et les procédures admises ;
- Evaluer l’application effective des manuels d’exécution et des procédures et la qualité du système de contrôle interne ;
- Evaluer la performance du Projet (économie, efficience, efficacité) en termes de gestion des opérations administratives, comptables, financières, techniques ainsi que de passation des marchés par l’approche des risques et identifier les possibilités d’amélioration ;
- Identifier les dysfonctionnements opérationnels, en évaluer les conséquences et proposer des moyens appropriés pour y remédier ;
- Contrôler périodiquement les transactions financières liées aux activités du projet, en s’assurant de leur opportunité, leur régularité, ainsi que des niveaux de risques, fraudes et corruptions éventuelles ;
- Réaliser des contrôles physiques des biens acquis et vérifier la réalité et la qualité du service fait pour les prestations intellectuelles (études de faisabilité, formations, ateliers, missions), le projet ne finançant aucuns travaux de génie civil ni de construction ;
- Évaluer périodiquement les contrôles généraux informatiques et les contrôles applicatifs, notamment les droits d’accès, la séparation des tâches, les sauvegardes, la traçabilité des opérations, l’intégrité des données et l’archivage électronique des pièces justificatives
- Examiner les dossiers de passation des marchés pour s’assurer du respect des termes des accords de financement, de la qualité et de l’efficacité du classement et de l’archivage des pièces ;
- Vérifier la sincérité et la fiabilité des informations financières et comptables, ainsi que la sécurité des enregistrements comptables :
 - ✓ Eligibilité des dépenses, respect des allocations budgétaires, exhaustivité et régularité de ces dépenses
 - ✓ Justification des dépenses : contrôle de la force probante et de l’authenticité des pièces justificatives (absence de rature, d’indices de falsification, etc.),
 - ✓ Qualité et efficacité du classement et de l’archivage des pièces comptables.
- Examiner l’efficacité de la protection des actifs : Codification des immobilisations, Système et outils de gestion de la comptabilité matière (inventaire des immobilisations, livres et divers documents d’enregistrement de la comptabilité matière, fiches de stock, etc.), gestion des comptes bancaires et disponibles en caisses, ... ;
- Evaluer le système d’information et de gestion ainsi que des outils d’aide à la décision existant au sein du Projet et proposer des améliorations, y compris en ce qui concerne l’exécution financière des activités et la contribution aux résultats mesurables attendus du projet ;
- Examiner la pertinence et le fonctionnement effectif des procédures mises en place pour lutter contre la corruption, notamment la constitution des commissions d’évaluation des offres, les mécanismes de réception et de traitement des plaintes des soumissionnaires et la publication des marchés, au regard des Directives de la Banque mondiale du 1er juillet 2016 en matière de prévention et de lutte contre la fraude et la corruption et du Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le FPI, 7e édition, septembre 2025 ;

- Mener des missions spéciales d'investigation et des contrôles inopinés. Ces investigations et contrôles porteront sur les services administratifs, comptables, financiers, opérationnels et de passation des marchés ainsi que des différents acteurs impliqués à quelque niveau que ce soit dans l'exécution des activités du projet ;
- Vérifier le respect et la mise en œuvre du PTBA conformément aux allocations budgétaires et catégorielles prévues dans l'accord de financement ;
- Préparer, pour chaque mission, des termes de référence ou programmes de travail, des feuilles de travail suffisamment documentées, une réunion de clôture et un rapport assorti de constats hiérarchisés selon leur niveau de risque, de recommandations, de responsables désignés et d'échéances convenues ;

C- Au titre de l'amélioration du contrôle

- S'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits internes, externes, et des différentes missions de supervision des bailleurs de fonds sont prises en compte et dûment exécutées ;
- Tenir une matrice consolidée de suivi des recommandations issues des audits internes et externes, des missions de supervision et des revues des partenaires, et signaler sans délai à la Coordination et aux organes de gouvernance les recommandations critiques en retard ;
- Contribuer au renforcement des capacités en termes de maîtrise des procédures des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des projets ;
- Superviser et encadrer les auditeurs internes juniors
- Recommander, le cas échéant, des mesures d'amélioration de la gestion des projets ;
- Exécuter tous autres travaux et tâches qui rentrent dans le cadre de la fonction d'Audit Interne telle que définie par les organisations professionnelles internationales d'Audit Interne, notamment l'IFACI et l'IIA.
- Mettre en place un programme d'assurance et d'amélioration de la qualité de la fonction d'audit interne, comprenant la supervision des travaux, la revue des dossiers, le suivi des indicateurs de performance et l'autoévaluation périodique de conformité aux normes professionnelles applicables

6. Rapports à produire par l'Expert

L'Auditeur Interne Senior produira les rapports suivants :

- les rapports d'activités trimestriels et annuels de l'Unité d'Audit Interne de manière à alimenter les rapports de projet semestriels transmis à l'Association au plus tard quarante-cinq (45) jours après la fin de chaque semestre civil, ainsi que le rapport annuel consolidé des projets PFI et DECIDE.
- les rapports de missions d'audit interne et des rapports spécifiques qui découleraient de tâches particulières qui pourront lui être confiées dans le cadre de l'exécution de ses prestations. A l'issue de chaque mission, un rapport de mission reprenant les points forts, les faiblesses, les recommandations et intégrant les commentaires des audités doit être produit et soumis au Coordonnateur national dans un délai de 10 jours après la fin de la mission.
- Un rapport final d'activités à la fin des prestations relatives au Contrat.

7. Durée et lieu de la mission

L'Auditeur interne senior signera un contrat à temps plein de douze (12) mois renouvelable sur la base des performances jugées satisfaisantes par le Coordonnateur de l'UGP-PFI/DECIDE. Son bureau sera basé à Kinshasa, au siège de l'UGP-PFI/DECIDE.

8. Qualifications professionnelles

L'Auditeur interne senior est un expert de haut niveau disposant des compétences suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur (BAC + 5) en Audit, gestion, finances, économie ou équivalent ;
- Être membre en règle ou affilié à l'Institut des Auditeurs Internes (IIA - Institute of Internal Auditors) ou à une organisation professionnelle reconnue équivalente, et adhérer au Code de Déontologie ainsi qu'aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (IPPF/GIAS) de l'IIA.
- Avoir une maîtrise avérée des Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (GIAS) de l'IIA et une capacité démontrée à les appliquer dans la conduite et la supervision des missions d'audit interne.
- Une certification professionnelle pertinente en audit, comptabilité, contrôle ou systèmes d'information (CIA, CISA, CPA, ACCA, DEC ou équivalent) constitue un avantage significatif
- Avoir une expérience minimum de dix (10) ans, dans la pratique de l'audit interne ou de pratique de l'audit externe financier et comptable, audit de gestion ou audit opérationnel au sein d'un cabinet d'audit, d'une entreprise, d'une administration publique ou d'un projet de développement ;
- Avoir exercé, durant les cinq (5) dernières années, les fonctions d'Auditeur Interne Senior, de Responsable de l'Audit Interne ou de Chef de Mission d'Audit Interne, en assurant la coordination et la supervision des missions d'audit interne de projets financés par les partenaires techniques et financiers (Banque mondiale, BAD, Union européenne, FIDA, Fonds mondial, USAID, etc.) au sein d'une Unité de Gestion des Projets, d'une administration publique ou d'un cabinet d'audit et de conseil reconnu.;
- Avoir une expérience avérée dans la conduite des équipes d'audit (interne/externe) en cabinet, dans une entreprise ou dans un projet. Une expérience dans la mise en place de service ou département d'audit interne dans une entreprise, dans un département ou unité de gestion de projet serait un avantage significatif ;
- Justifier d'une expérience dans la préparation et l'exécution de plans d'audit fondés sur les risques, l'évaluation des systèmes de contrôle interne, le suivi des recommandations et la rédaction de rapports destinés à la haute direction ou aux organes de gouvernance,
- Maîtriser le français, à l'oral comme à l'écrit. Une capacité professionnelle en anglais constitue un atout ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures de gestion financière, de décaissement et de passation des marchés des partenaires techniques et financiers ; la connaissance des procédures de la Banque mondiale, notamment du Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le FPI (7^{ème} édition, septembre 2025) et de la méthode des relevés de dépenses (SOE), constitue un atout ;
- Avoir une parfaite maîtrise de logiciels bureautiques standards (MS Excel, Word, PowerPoint, etc.) ;
- Avoir une bonne pratique des logiciels de gestion comptable et financière ainsi qu'une expérience avérée dans l'utilisation des outils d'audit assistés par ordinateur (CAATs) et d'analyse des données (ACL, IDEA, Power BI, Excel avancé ou outils similaires) pour la réalisation des tests d'audit, des analyses transactionnelles, de la détection des anomalies et des fraudes ;

9. Critères de performances clés

La performance de l’Auditeur Interne Senior sera mesurée sur la base des indicateurs suivants :

1. **Élaboration du plan d’audit annuel fondé sur les risques et de la matrice des risques**, approuvés par la Coordination des projets au plus tard le 30 novembre de chaque année, ainsi que réalisation d’au moins quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des missions prévues dans le plan d’audit annuel approuvé ;
2. **Production et transmission des rapports trimestriels d’audit interne**, accompagnés de l’état actualisé de mise en œuvre des recommandations issues des audits internes, des audits externes et des missions de supervision des partenaires techniques et financiers, au plus tard quarante-cinq (45) jours après la fin de chaque trimestre ;
3. **Production et transmission du rapport annuel consolidé d’audit interne au Comité de Pilotage (COPIL) au plus tard quarante-cinq (45) jours après la clôture de chaque exercice**, présentant notamment les principaux risques identifiés, les constats majeurs, les recommandations formulées et leur état de mise en œuvre ;
4. **Renforcement des capacités et professionnalisation de l’unité d’audit interne**, à travers l’encadrement et le coaching des Auditeurs Internes Assistants/Juniors ainsi que la mise en œuvre d’un programme annuel de formation continue, incluant la participation des membres de l’équipe d’audit à au moins deux (2) activités de développement professionnel par an, notamment celles organisées par le chapitre IIA Congo ou toute autre organisation professionnelle reconnue ;

10. Méthode de sélection

L’Auditeur Interne Senior sera sélectionné suivant la méthode de Sélection de Consultants Individuels (SCI) en application des dispositions du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant un Financement de Projets d’Investissement (FPI) de la Banque mondiale en vigueur (Edition de Septembre 2025) et plus précisément des clauses 7.36 et 7.37 « Sélection de Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte ».

11. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront comprendre, au moins, les éléments ci-après :

- une lettre de motivation datée et signée,
- un Curriculum Vitae détaillé daté et signé indiquant le parcours académique et l’expérience professionnelle du candidat. Détailler pour chacune des missions mentionnées, les responsabilités, les tâches accomplies, le nom et l’adresse (physique et électronique) complète accessible du client et l’année d’exécution de la mission/référence, etc.,
- les copies légalisées du ou des diplômes par les autorités compétentes,
- les attestations de travail ou tout autre document faisant foi de l’expérience acquise.